

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DELIBERATION n° 135/2023

Prestations de services – Tarifs 2024 TTC

Le 12 décembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2023

Membres en exercice	29
Présents	18
Représentés	10
Nombre de Votants	28
Pour	28
Contre	/
Abstention	/

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - M. Christophe BARBE - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET – M. Saïd FETTAHI - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - Mme Valérie CHATENET - Mme Claire LASPERAS - M. Grégory BOUCHEREAU - M. Denis LIMOUSIN - M. Christophe MAURY - Mme Géraldine BELEZY

Représentés : Mme Corinne JUST par Mme Claire LASPERAS
M. Abdelaâziz FACIL par Mme Brigitte MEDARD
Mme Gaëlle BEAUNE par M. Grégory BOUCHEREAU
Mme Nathalie PEROLES par M. Jean-Marie TEXONNIERE
Mme Laetitia COTARD par M. Ludovic GERAUDIE
Mme Pauline MARANDE par Mme Valérie GILLET
M. Sylvain BONGRAND par M. Thierry LORCIN
M. Damien PETIT par Mme Véronique TRICARD
Mme Nadine PECHUZAL par M. Denis LIMOUSIN
M. Laurent COLONNA par M. Christophe MAURY

Excusé : M. Lucien COURTIAUD

Madame Christine DESMAISONS a été élue secrétaire de séance

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs TTC des prestations de services pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE

- **APPROUVER** les tarifs 2024 TTC ci-dessous concernant les prestations de services.

	TARIFS 2024
PRESTATION SERVICE – COMMUNAL	
- Tarif horaire d'intervention occasionnelle d'un agent communal	21,00 €
- Tarif horaire d'intervention occasionnelle + Tractopelle avec chauffeur	21,00 € + 100,00€
- Tarif horaire d'intervention occasionnelle + Véhicule de liaison avec chauffeur	21,00 € + 35,00 €

Une majoration de 50% sera appliquée sur le tarif horaire pour les interventions effectuées en dehors des horaires de travail ainsi que les samedis.

Une majoration de 100% sera appliquée sur le tarif horaire pour les interventions effectuées les dimanches et jours fériés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 13 décembre 2023
Le Maire,
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la Préfecture le : 18/12/23
Publié le : 18/12/23



Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 1352023 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/12/2023

Objet : Prestations de services 2024 TTC

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 18/12/2023 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 135 - Prestations de services 2024 TTC.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20231212-1352023-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/12/2023